



MISSION **CONTRAT**

**VISION D'ENSEMBLE
DE L'OUTIL NUMÉRIQUE
ET LIEN AVEC LES
DISPOSITIFS DE RÉUSSITE**



Introduction

Cette équipe a produit un schéma récapitulant le parcours d'un contrat au fil de son utilisation par les différentes parties prenantes. Elle a intégré le travail préparatoire des autres équipes pour en faire la synthèse.

Equipe

Noëlle Duport *Université Poitiers*

Marie-Céline Daniel *Sorbonne Université*

Angélique Le Cornec *Université Paris Descartes*

Philippe Lalle *MENESR / DGESIP*

Nathalie ISSENMANN *Université de Lorraine*

Brigitte Bouchez *Université de Haute Alsace*



VISION D'ENSEMBLE DE L'OUTIL NUMÉRIQUE ET LIEN AVEC LES DISPOSITIFS DE RÉUSSITE



Schéma:

Ligne de vie du contrat

Fiche outil:

Présentation de la ligne de vie du contrat

Fiche outil:

Questions en suspens



Ligne de vie du contrat

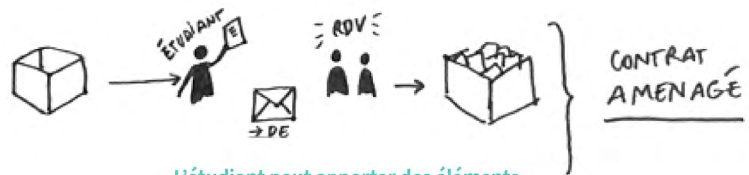
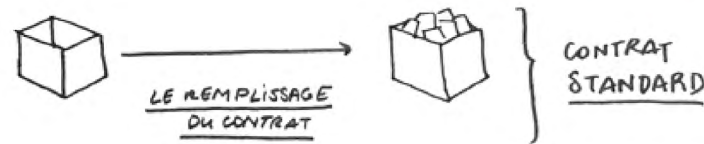
Contrat : vision d'ensemble de l'outil numérique et lien avec les dispositifs de réussite



IA Inscription administrative

Cette inscription déclenche le contrat et l'inscription pédagogique est la formalisation de ce contrat.

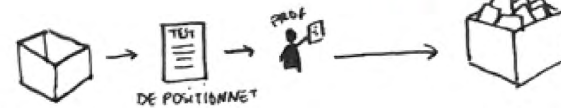
IP Inscription pédagogique



L'étudiant peut apporter des éléments (contrat de travail, certificat...) ce qui peut conduire à la rédaction d'un contrat aménagé

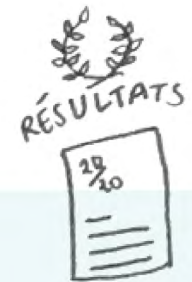


La direction des études comme un référent (aléatoirement par exemple)



À tout moment, l'étudiant ou le prof peuvent demander un RDV > peut conduire à la création d'un avenant au contrat

Le prof peut proposer une révision du contrat si les résultats à un test de positionnement le suggèrent, par exemple





Présentation de la ligne de vie du contrat

Contrat : vision d'ensemble de l'outil numérique et lien avec les dispositifs de réussite

Le point de départ est le dossier Parcoursup de l'étudiant.

Les données contenues sont récupérées par le service de scolarité de l'université X, en vue de l'inscription administrative (IA). Une fois inscrit, chaque étudiant peut créer son compte ENT (espace numérique de travail). La création du compte génère de fait le contrat pédagogique. L'étudiant en est informé par une boîte de dialogue (cf. schéma). La création de ce compte lui donne accès, via le compte ENT, à un portail contenant plusieurs briques d'informations : des informations personnelles : état civil, bac, mention, et si il a été accepté en "oui" ou en "oui-si".

- ◇ Des ressources (différents services à disposition de l'étudiant (médecine préventive, SUAPS, service d'orientation, bibliothèques, ...), les textes réglementaires, ...
- ◇ Le contrat "standard" : description des UE de l'année d'inscription de l'étudiant, calendrier des périodes d'enseignements et d'examens, modalités de contrôles des connaissances et des compétences (MCCC)....
- ◇ Le nom de son contact (directeur des études, enseignant référent...selon organisation de l'université), qui a été nommé par la direction des études.

A partir de là, une "boîte" est à disposition de l'étudiant. Dans celle-ci, il peut écrire ou déposer un document, afin de porter à la connaissance de la direction des études des informations complémentaires. Trois cas sont alors possibles :

- ◇ L'étudiant accepté avec un "oui" n'a pas d'informations complémentaires à celles déjà disponibles sur l'ENT à ajouter : il reste sur le contrat standard.
- ◇ L'étudiant accepté avec un "oui-si" n'a pas d'informations complémentaires à celles déjà disponibles sur l'ENT à ajouter : il dispose de fait du contrat aménagé spécifique aux "oui-si".
- ◇ L'étudiant (accepté en "oui" ou en "oui-si") souhaite apporter à la direction des études une information complémentaire (situation de handicap, signature d'un contrat de travail, chargé de famille...). Dans ce cas, le contact de l'étudiant en est informé par mail : il propose alors un RV à l'étudiant, et lui propose, le cas échéant, un contrat aménagé (dispense d'assiduité, dispositif particulier...).

Dans tous les cas (contrat standard ou aménagé), l'étudiant est invité à accepter le contrat, ce qui constitue la finalisation de son inscription pédagogique (IP).

Ainsi se termine la création du contrat.



Présentation de la ligne de vie du contrat

Contrat : vision d'ensemble de l'outil numérique et lien avec les dispositifs de réussite

A partir de là, on entre dans sa ligne de vie.

Sur le portail évoqué plus haut, se trouve un bouton “il faut que l'on se parle”, qui peut être activé aussi bien par l'étudiant que par son enseignant référent (ou la direction des études), et ce à tout moment de l'année. L'étudiant peut utiliser cette possibilité :

- ◇ si sa situation a changé (maladie, nouveau contrat de travail...)
- ◇ s'il souhaite se réorienter
- ◇ s'il connaît des difficultés dans sa formation

L'enseignant peut utiliser cette possibilité :

- ◇ si le comportement de l'étudiant n'est pas conforme aux attentes
- ◇ si les résultats de tests de positionnements organisés le cas échéant par la formation le nécessite
- ◇ si les résultats de l'étudiant nécessite une alerte.

L'activation de ce bouton déclenche un échange entre l'étudiant et l'enseignant référent. Le cas échéant, l'enseignant référent peut solliciter l'appui des services communs de l'université (médecine préventive, pôle handicap, services de réorientation..) pour l'aider dans son conseil à l'étudiant.

Si cela s'avère nécessaire à l'issue de ces échanges, sur les bases des éléments nouveaux, un avenant/modification au contrat sera proposé. Cette proposition sera effective dans le contrat dès lors qu'elle aura été validée par l'étudiant. Dès lors, le service de scolarité et l'équipe pédagogique seront informés.

A la fin de la période d'enseignement (année ou semestre, selon l'université), lorsque les résultats sont publiés, la direction des études fait le bilan des résultats de l'ensemble des étudiants. Elle liste les étudiants pour lesquels il serait souhaitable de programmer un RV et en informe les étudiants et les enseignants référents concernés. Pour l'inscription de la période suivante, ces étudiants participent de fait au processus du contrat aménagé, c'est-à-dire auront un RV avec leur enseignant référent avant la finalisation du contrat. Pour les étudiants non pointés par la direction des études, le contrat de période précédente est maintenu pour la période suivante.



Questions en suspens

Contrat : vision d'ensemble de l'outil numérique et lien avec les dispositifs de réussite

- Cet outil doit-il comporter une FAQ ?
- le passage d'une année à l'autre : comment se réécrit la nouvelle version ? (bascule des nouvelles UE suivies)
- Doit-il exister une rubrique dans laquelle l'étudiant renseigne son projet de formation et/ou son projet professionnel ?
- Comment va se gérer l'historique du contrat pendant que l'étudiant est en licence ? Les nouveaux éléments viennent-ils écraser les anciens ou garde-t-on un historique ?
- Comment va se gérer le contrat quand l'étudiant a obtenu sa licence ? Est-il archivé ou détruit ?
- Quid des accès ? Qui peut consulter le contrat ?